

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 27 Décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 27 Décembre 2022, affichée le 21 Décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **Mardi 27 Décembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claire ADAM, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine DELSERT-BROQUET, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Eléonore De FRESCHVILLE, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT,

Absents ayant donné procuration Monsieur Romain ARNAUD à Madame Emeline DE BRUIN, Monsieur Pierre BAILLY à Monsieur Roland BROQUET, Monsieur Reynald CARLOT à Madame Sylvie VELUT, Monsieur Florent GAUROIS à Madame Séverine DELSERT-BROQUET, Monsieur Claude LAPIERRE à Monsieur Pierre Marchal, Madame Edith L'HOSTE à Madame Claire ADAM, Monsieur Alain NOUGARET à Madame Maggy CARON, Madame Agnès RAGOT à Madame Sabrina GUYON, Monsieur Pascal RANC à Madame Vanessa CHEVALLIER, Monsieur Bernard SADY à Madame Christie DEZERT,

Absents : Madame Anne-Lise DURAND, Monsieur Julien GOFFART,

Secrétaire de séance : Madame Sabrina GUYON.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 17

Représentés : 10

Votants : 27

Délibération n°

2022_D_167

Objet de la délibération : Décision modificative n°02 – Service des eaux – Crédits concernant le paiement de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau-alimentation eau potable

Monsieur le Maire :

↳ Informe que les crédits concernant le paiement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau - alimentation eau potable ont été prévus au chapitre 014 lors du vote du budget 2022, or cette dépense doit être affectée au chapitre 011, article 6378.

↳ Propose, par conséquent de régulariser au moyen de la décision modificative suivante :

| SECTION D'EXPLOITATION | | | | |
|------------------------|---------|--|----------|---------------|
| Chapitre | Article | Objet | Recettes | Dépenses |
| 014 | 701249 | Reversement redevance AESN | | - 25 000,00 € |
| 011 | 6378 | Autres impôts, taxes et versements assimilés | | + 25 000,00 € |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ACCEPTÉ** la décision modificative proposée ci-dessus ;

↳ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

